

Le plan Cancer 2009/2013 et la prohibition du vin

Je n'ai pas compétence pour traiter de l'ensemble des analyses et recommandations contenues dans les 104 pages du rapport Grunfeld, et il est clair que la population française et le monde médical sont concernés par la volonté de rendre plus efficace tous les moyens de prévention et de lutte contre ces maladies qui ont un fort impact sociologique et médiatique.

Par contre la filière vitivinicole est intéressée au plus haut point par la façon dont le vin est traité dans les actions de prévention du plan Cancer, par les facteurs de risques prétendus dont on l'accable, par les oublis volontaires des effets positifs sur la santé de la consommation modérée, que de nombreuses études scientifiques démontrent, par le fait que le concept de modération est condamné par le rapport, seule l'abstinence serait bénéfique pour la santé.

01/03/2009 le Pr Grünfeld remet ses recommandations à Nicolas Sarkozy .

05/03/2009 Présentation du **plan cancer II** en conseil des ministres ...

27/03/2009 : Le Plan cancer 2009-2013 sera présenté "à la fin du mois de juin" par le président Nicolas Sarkozy, a annoncé un communiqué du ministère.

"L'élaboration et la rédaction du plan", à partir des recommandations du rapport du Pr Jean-Pierre Grünfeld ont débuté le 4 avril lors d'une réunion au ministère de la Santé.

Extraits concernant les aspects anti vin du plan :

.....
Les ambitions du Plan Cancer 2003-2007 en termes de prévention sont restées relativement modestes en ciblant principalement des populations restreintes : les femmes enceintes et les jeunes. La lutte contre l'alcool a été menée de façon efficace par les politiques de sécurité routière mais cette approche limite la réduction de la consommation aux seuls conducteurs, et à la durée de préconduite.

Recommandation : Faire connaître l'alcool comme facteur de risque de cancer.

La population générale connaît très peu le lien entre alcool et cancer. C'est avant tout cette prise de conscience que doit viser le futur Plan Cancer. Or ce message est d'autant plus inaudible que les informations données sur les seuils limites de consommation non excessive (deux verres par jour pour les femmes et trois verres par jour pour les hommes) sont compris comme des recommandations de santé.

Mesures :

- Organiser une conférence de consensus des professionnels de santé afin qu'ils s'accordent sur les recommandations de santé autour de l'alcool.

- Par la suite, mener une campagne de prévention d'ampleur sur le lien entre alcool et cancer, et développer l'information sur les recommandations auprès des professionnels.

- Apposer des messages sanitaires sur les contenants de boissons alcooliques permettant d'apprécier le niveau de consommation.

- Encadrer les messages sanitaires qui apparaissent sur les publicités pour les boissons alcooliques en les rendant plus visibles et plus lisibles et en évitant les messages ambivalents tel que « à consommer avec modération ».

Recommandation : Poursuivre l'objectif de réduction de la consommation d'alcool.

En 2006-2007, la consommation d'alcool a stagné pour la première fois alors qu'elle montre une tendance générale à la baisse depuis les années 1960.

Augmenter les prix des boissons alcooliques par la fiscalité constitue une des mesures les plus efficaces pour réduire la consommation d'alcool, d'après les évaluations disponibles : il est intéressant de se donner comme un objectif le rendement fiscal, c'est à dire d'augmentation des prix permettent de financer une politique de prévention du risque de cancer lié à la consommation d'alcool.

Mesure : Examiner l'augmentation des prix du vin et de la bière afin de pouvoir financer les politiques de prévention.

A l'inverse de la lutte contre le tabac, la réduction de l'offre d'alcool constitue l'un des moyens les plus efficaces pour réduire la consommation globale d'alcool. Des mesures dans ce sens peuvent s'inscrire dans le cadre du chantier visant à simplifier et sortir les archaïsmes de la législation en vigueur relative aux débits de boissons. Celle-ci classe les alcools en fonction de leur dangerosité perçue au début du XX^e siècle et non selon des critères scientifiques. De plus, elle prend largement son origine dans une époque où la consommation de boissons alcooliques avait lieu en dehors du domicile alors que de nos jours l'épicerie (la « petite » et la grande distribution) représente 85% des volumes achetés.

Mesure : Modifier la classification des boissons pour qu'elle soit fonction du degré d'alcool.

Recommandation : Cibler les populations les plus concernées.

*Il convient de renforcer la sensibilisation de l'ensemble des professionnels de santé de première ligne (médicaux et paramédicaux) à la prévention des risques liés à la consommation d'alcool chez leurs patients. Cette politique de lutte contre les inégalités face à l'alcool doit permettre de **cibler les populations les plus concernées, notamment les hommes de 45 à 59 ans**, et les territoires les plus touchés par les cancers. Cette orientation est cohérente avec les priorités sanitaires du Plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008-2011*

.....
Quelques réflexions sur ce qui précède :

Si le plan définitif que présentera le président Sarkozy en Juin reprend ces données de la lutte anti alcoolique dont le vin est la cible, c'est sans équivoque, il est clairement dit dans le texte que le vin est « l'alcool » le plus consommé en France, il est même assimilé aux drogues et toxicomanies, 2 solutions se présentent à nous, laisser faire et enregistrer la décadence de notre secteur, ou engager des moyens efficaces pour lutter contre la façon dont le ministère de la Santé et ses filiales Anpaa, INCa et les autres fort nombreuses, mettent en œuvre la lutte anti alcoolique, en accusant le vin des pires maux. L'Espagne a développé une autre orientation de sa politique viticole, puisqu'une décision du Parlement Madrilène a sorti le vin de la problématique anti alcoolique. Ne rêvons pas c'est tout à fait impossible en France. Le Conseil de la Modération qui avait été mis en place par la loi, est sans efficacité réelle, puisque le concept de modération est condamné par le plan Cancer. Les efforts des parlementaires pour tenter d'infléchir les orientations des anti-vin du ministère de la Santé se sont révélés bien limités. Les scientifiques et une partie du monde médical favorables à une consommation modérée du vin sont bloqués face à l'intransigeance de ceux qui détiennent le pouvoir médical et financier. Le monde professionnel de la filière vitivinicole production comprise n'a pas conscience des risques économiques, financiers et sociologiques, que orientations anti-vin du ministère de la Santé et de son environnement institutionnel leur font courir.

Nous sommes persuadés que la seule façon de réduire la pression que nous subissons consiste à multiplier les actions judiciaires, sur les dérives scientifiques, juridiques, institutionnelles que le ministère de la Santé et l'Etat Français n'hésitent pas à employer pour parvenir à leurs fins. Ces actions judiciaires ont été entreprises par l'Honneur du Vin, et vont se dérouler dans le cadre de la juridiction administrative (tribunaux administratifs et Conseil d'Etat, de celle de l'Europe, (Cour européenne de Justice du Luxembourg sur l'application dévoyée du principe de précaution) et celle de l'OMC. (Concurrence déloyale subie par les vignerons français du fait des lois anti-vin)

Nous avons besoin de soutiens moraux et de moyens financiers pour développer ces actions qui seules limiteront les dérives meurtrières en train de se préparer.

Rejoignez www.honneurduvin.com

Jean Clavel 31/03/2009